

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : Versilube G641

Code produit : G641

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : lubrifiant

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Novagard Solutions Inc.
 5109 Hamilton Avenue
 Cleveland, OH 44114

Téléphone (1) 216-881-8111

Adresse électronique de la personne responsable des fiches de données de sécurité
Techsolutions@novagard.net

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Chemtrec (1) 800-424-9300

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (réglementation (CE) N° 1272/2008)

Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 H400 : très toxique pour la vie aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (réglementation (CE) N° 1272/2008)



H400 : Très toxique pour la vie aquatique

2.3 Autres dangers

Aucun connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version Date de révision
E-1.0 11/10/2016

Dernière date de publication : 11/10/2016
Date de première publication : 11/10/2016

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Mélanges

Nature chimique : Composé de silicone

3.2 Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS	Classification	Concentration (% p/p)
Oxyde de zinc	1314-13-2	Aquatic Acute 1 ; H400	>= 50 - < 70

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Protection des secouristes : Aucune précaution spéciale n'est requise pour les intervenants des premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, faites sortir à l'air libre. Consultez un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact cutané : Le contact avec la peau ne devrait pas causer d'irritation. Rincez les zones qui ont été en contact avec le produit à l'eau savonneuse.

En cas de contact oculaire : Tout contact avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Rincez abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation chronique se développe, consultez un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, ne faites pas vomir. Diluer lentement avec 1 ou 2 verres d'eau ou de lait et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis

Effectuez un traitement symptomatique et d'appoint.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés : Eau, CO², poudre, mousse

Moyens d'extinction inadaptés : Aucun connu

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant une lutte contre un incendie : L'exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits combustibles dangereux : Ce produit contient des méthylpolysiloxanes qui peuvent générer du formaldéhyde à environ 150 °C et plus, dans des atmosphères contenant de l'oxygène. Le formaldéhyde est un allergène cutané et respiratoire, une substance irritante pour les yeux et la gorge, un produit très toxique et un risque cancérigène potentiel.

5.3 Conseil aux pompiers

Équipement de protection spécial pour pompiers : Portez un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre les incendies si nécessaire.

Méthodes d'extinction spécifiques : Utilisez des dispositifs d'arrosage d'eau pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions, équipement de protection et procédures d'urgence à titre individuel

Précaution à titre personnel : Portez un équipement de protection adéquat.

6.2 Précautions de l'environnement

Précautions de l'environnement : Ne laissez pas des quantités importantes de produit entrer dans les canalisations ou en contact avec les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramassez le produit et placez-le dans un conteneur équipé d'un couvercle. Toute fuite de produit peut rendre la surface extrêmement glissante.

6.4 Référence à d'autres sections

Reportez-vous aux sections : 7, 8, 11, 12, 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version Date de révision
E-1.0 11/10/2016

Dernière date de publication : 11/10/2016
Date de première publication : 11/10/2016

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures techniques : Évitez tout contact avec les yeux. Ne versez pas le produit dans les canalisations.

Ventilation locale/totale : Une ventilation générale est recommandée

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Spécifications relatives aux zones et aux conteneurs de stockage : Conservez le produit dans des conteneurs correctement étiquetés. Stockez le produit conformément aux réglementations nationales spécifiques.

Conseil de stockage commun : Ne stockez pas le produit avec des agents oxydants.

7.3 Utilisations spécifiques

Utilisations spécifiques : Ces précautions concernent une manipulation à température ambiante. Toute utilisation à des températures élevées ou toutes applications en aérosols/pulvérisation peuvent requérir des précautions supplémentaires.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Doses dérivées sans effet (Derived No Effect Level — DNEL) en vertu de la réglementation (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Modes d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Description
Oxyde de zinc	Employés	Contact cutané	Effets systématiques à long terme	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact cutané	Effets systématiques à long terme	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Effets systématiques à long terme	0,83 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration — PNCE) en vertu de la réglementation (CE) No. 1907/2006

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version Date de révision
E-1.0 11/10/2016

Dernière date de publication : 11/10/2016
Date de première publication : 11/10/2016

Nom de la substance	Compartiment environnemental	Valeur
Oxyde de zinc	Eau douce	20,6 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Usine de traitement des eaux usées	52 µg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures techniques : Ventilation : Reportez-vous à la section 7.1

Équipement de protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité

Peau : Lavez après tout contact. Gants en tissu ou en caoutchouc

Inhalation : Ce produit ne peut pas être inhalé en conditions normales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques du produit

Apparence : Graisse

Couleur : Pâte blanche

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition et plage d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : > 260 (C)

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeuse) : Non classé en tant que danger d'inflammabilité

Limite supérieure d'explosivité : Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

Limite inférieure d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	2,40
Solubilités :	< 1,0%
Coefficient de partage :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés oxydantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé en tant qu'oxydant

9.2 Autres informations

Poids moléculaire :	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Non classé en tant que danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique : Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une utilisation à températures élevées peut produire des composés très dangereux

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue

10.5 Matières incompatibles : Agents oxydants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

10.6 Produits de décompositions dangereux : Oxydes de carbone, dioxyde de silicium et formaldéhyde

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition possibles : Contact cutané, ingestion, contact oculaire

Toxicité aiguë : Non classé à partir d'informations disponibles

Composants :

Toxicité orale aiguë : LD50 (rat) : > 5000 mg/kg

Méthode : Lignes directrices d'essai 401 de l'OCDE

Corrosion/irritation cutanée : Peut causer des irritations légères de la peau

Lésion grave/irritation oculaire : Peut irriter les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé à partir d'informations disponibles

Mutagenicité des cellules germinales : Non classé à partir d'informations disponibles

Cancérogénicité : Non classé à partir d'informations disponibles

Toxicité génésique : Non classé à partir d'informations disponibles

STOT – exposition unique : Non classé à partir d'informations disponibles

STOT – exposition répétée : Non classé à partir d'informations disponibles

Toxicité par aspiration : Non classé à partir d'informations disponibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants :

Oxyde de zinc :

Toxicité pour les poissons : LC50 (Truite arc-en-ciel) : 330-780 µg/l

Temps d'exposition : 96 h

Remarques : D'après des données issues de matériaux similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : EC50 (puce d'eau) : 6,9-16,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : Lignes directrices d'essai 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues : EC50 (algue verte) : 136 µg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : Lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE
NOEC (algue verte) : 24 µg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : Lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE

Facteur M (toxicité aquatique aiguë): 1

Toxicité pour les bactéries : EC50 : 5,2 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : Lignes directrices d'essai 209 de l'OCDE
Remarques : D'après des données issues de matériaux similaires

Toxicité pour les poissons (toxicité chronique): NOEC : 199 µg/l
Temps d'exposition : 30 j
Espèces : truite arc-en-ciel
Remarques : D'après des données issues de matériaux similaires

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques (toxicité chronique) : NOEC : 37 µg/l
Temps d'exposition : 21 j
Espèces : puce d'eau
Remarques : d'après des données issues de matériaux similaires

Facteur M (toxicité aquatique aiguë) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

12.3 Potentiel d'accumulation biologique

Composants :

Oxyde de zinc :

Bioaccumulation : Espèces : Poissons
Facteur de bioconcentration (BCF) : 177

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non pertinents

12.6 Autres effets négatifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Modalités de mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Emballage contaminé : Les conteneurs vides doivent être déposés dans un centre de traitement des déchets agréé pour leur recyclage ou mise au rebut. Sauf indication contraire : Mettez au rebut comme un produit non utilisé

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : ONU 3077

ADR : ONU 3077

RID : ONU 3077

IMDG : ONU 3077

IATA : ONU 3077

14.2 Nom d'expédition ONU

ADN : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

ADR : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

RID : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

IATA : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

14.3 Classe de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe de conditionnement

Non réglementé en tant que produit dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN :
Dangereux pour l'environnement : Oui
ADR :
Dangereux pour l'environnement : Oui
RID :
Dangereux pour l'environnement : Oui
IMDG :
Polluant marin : Oui
IATA (passager) :
Polluant marin : Oui
IATA (soute)
Polluant marin : Oui

14.6 Précautions pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en bloc conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable au produit tel qu'il est fourni

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementation (CE) N° 649/2012 du Parlement et du Conseil Européen sur le contrôle des dangers d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Règlement REACH – Substance extrêmement préoccupante inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation (Article 59) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006

Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

Réglementation (CE) N° 1005/2009 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Réglementation (CE) N° 850/2004 relative aux polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III : Directive 2012/18/EU du Parlement et du Conseil Européen sur le contrôle des dangers d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Les composants du présent produit sont déclarés dans les inventaires suivants :

NZIoC : Tous les ingrédients listés ou exempts

Règlement REACH : Tous les ingrédients listés ou exempts

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce matériau sont incluses ou exemptes de la liste de l'inventaire des substances chimiques TSCA

AICS : Tous les ingrédients listés ou exempts

IECSC : Tous les ingrédients listés ou exempts

ENCS/ISHL : Tous les ingrédients listés ou exempts

KECI : Tous les ingrédients listés ou exempts

PICCS : Tous les ingrédients listés ou exempts

DSL : Tous les ingrédients listés ou exempts

TCSI : Tous les ingrédients listés ou exempts

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été menée

SECTION 16 : Autres informations

La présente fiche de données de sécurité de produit a été préparée en conformité avec l'article 31 et l'Annexe II du règlement REACH de l'Union européenne, ainsi que ses amendements applicables, relativement au rapprochement des lois, réglementations et provisions administratives sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses. Il incombe aux destinataires du présent document de vérifier que toutes les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En vertu de la réglementation (CE) N° 1907/2006



Versilube G641

Version	Date de révision	Dernière date de publication : 11/10/2016
E-1.0	11/10/2016	Date de première publication : 11/10/2016

informations qu'il contient sont comprises par toutes les personnes qui pourraient utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit. Si le destinataire produit par la suite une formulation contenant le produit Novagard Solutions, il est de sa responsabilité de garantir que toutes les informations pertinentes de la fiche de données du produit Novagard Solutions sont transférées sur la fiche de données du nouveau produit, en conformité avec l'article 31 et l'Annexe II du règlement REACH de l'Union européenne.

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent uniquement le produit spécifique désigné ici et aucune garantie, explicite ou implicite, n'est formulée quant aux performances et aux conditions de ce produit. Ces informations reposent sur les données qui, selon Novagard, sont exactes et précises. Toutefois, il est de la responsabilité de l'utilisateur de considérer ces informations en fonction de l'application spécifique visée.